

# Perturbations dans le secteur pommes de terre

27 janvier 2023

La baisse de la production de pommes de terre (saison 2022) dans l'ensemble de la zone NEPG et le faible effet de l'inflation ont jusqu'à présent conduit à des prix sur le marché libre raisonnablement bons pour les producteurs. La hausse des prix des contrats et les risques supplémentaires liés à la production de pommes de terre ont déjà entraîné et entraîneront différentes conséquences pour l'ensemble du secteur de la pomme de terre, des producteurs de plants jusqu'à la grande distribution et les consommateurs.

Une production plus faible, et jusqu'à maintenant peu d'effets de l'inflation, n'ont pas eu d'effets sur la demande et la vente de produits finis

Les chiffres définitifs de la superficie globale, du rendement/ha moyen et de la production montrent que, malgré une augmentation des surfaces par rapport à l'année dernière (512.400 ha, soit une hausse de 2,9 % (+ 14.421 ha)), la baisse des rendements par ha (- 6,3 %) a conduit à une production globale de 21,69 millions de tonnes (- 5,3 %, soit une réduction de 1,2 million de tonnes) dans la zone NEPG.

La demande de pommes de terre est bonne, les usines de transformation de toute l'Europe du Nord-ouest continuent à vouloir acheter des pommes de terre alors que les unités de transformation fonctionnent à pleine capacité.

UE-04 Pommes de terre de consommation (hors plants et amidon)									
24 January 2023									
années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	actuel vs année passée	moy. 5 ans	2022 vs moy. 5 ans %
<b>Pays NEPG</b>									
<b>Production (x 000 t) moy. 5 ans</b>	22.614	22.614	22.614	22.614	22.614				
<b>Variation annuelle</b>	21,9%	(17,7%)	12,8%	4,0%	(2,6%)	(5,3%)			
<b>Récolte totale</b>	<b>24.346</b>	<b>20.043</b>	<b>22.603</b>	<b>23.501</b>	<b>22.901</b>	<b>21.691</b>	(5,3%)	22.679	(4,4%)
<b>BE - Belgique</b>	5.082	3.475	4.406	4.335	4.429	3.971	(10,3%)	4.345	(8,6%)
<b>DE - Allemagne</b>	8.720	7.319	7.998	8.555	8.329	7.995	(4,0%)	8.184	(2,3%)
<b>FR - France</b>	6.466	5.956	6.491	6.915	6.895	6.045	(12,3%)	6.544	(7,6%)
<b>NL - Pays-Bas</b>	4.078	3.294	3.708	3.696	3.248	3.680	13,3%	3.605	2,1%
<b>Ha moy. 5 ans</b>	502.886	502.886	502.886	502.886	502.309				
<b>Variation annuelle</b>	6,5%	2,5%	4,1%	1,3%					
<b>Total</b>	<b>483.266</b>	<b>495.338</b>	<b>515.541</b>	<b>522.275</b>	<b>498.010</b>	<b>512.431</b>	2,9%	502.886	1,9%
<b>BE - Belgique</b>	95.346	94.428	97.921	96.985	89.649	92.558	3,2%	94.866	(2,4%)
<b>DE - Allemagne</b>	174.400	178.500	186.000	189.700	183.060	189.000	3,2%	182.332	3,7%
<b>FR - France</b>	137.720	145.260	152.720	158.590	153.913	154.202	0,2%	149.641	3,0%
<b>NL - Pays-Bas</b>	75.800	77.150	78.900	77.000	71.388	76.671	7,4%	76.048	0,8%
<b>Rdt (t/ha) moy. 5 ans</b>	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1				
<b>Variation annuelle</b>	14,5%	(19,7%)	8,4%	2,6%	2,2%	(6,3%)			
<b>Total</b>	<b>50,4</b>	<b>40,5</b>	<b>43,8</b>	<b>45,0</b>	<b>46,0</b>	<b>43,1</b>	(6,3%)	<b>45,1</b>	(4,5%)
<b>BE - Belgique</b>	53,3	36,8	45,0	44,7	49,4	42,9	(13,2%)	45,8	(6,4%)
<b>DE - Allemagne</b>	50,0	41,0	43,0	45,1	45,5	42,3	(7,0%)	44,9	(5,8%)
<b>FR - France</b>	47,0	41,0	42,5	43,6	44,8	39,2	(12,5%)	43,8	(10,4%)
<b>NL - Pays-Bas</b>	53,8	42,7	47,0	48,0	45,5	48,0	5,5%	47,4	1,3%

**La hausse de la demande des industriels pour la campagne 2023-2024, couplée à des prix de contrats en nettes hausses, devrait persuader les producteurs de continuer de planter et de produire des pommes de terre.**

Les nouvelles unités de transformation ou celles qui ont été modernisées ainsi que les nouvelles usines (récemment ouvertes ou devant ouvrir au cours du 4ème trimestre de cette année) ont entraîné des hausses spectaculaires (+ 30 à 45%) du prix des contrats ! Les transformateurs en Allemagne, Belgique, France, et aux Pays-Bas « ont faim » de matière première pour le reste de la saison en cours et pour la campagne 2023 - 2024.

Ces contrats plus élevés devraient couvrir les coûts de production beaucoup plus élevés ainsi que l'inflation auxquels les producteurs sont confrontés. Et garantir un attrait continu pour la production de pommes de terre destinées à l'industrie de transformation. Les usines auront besoin d'au moins 500.000 tonnes supplémentaires en 2023-2024.

Les risques auxquels sont confrontés les producteurs sont de plus en plus importants et les cas de force majeure ne sont pas toujours mentionnés ou inclus dans les contrats.

**Les changements climatiques, la hausse des contraintes environnementales ainsi que le fait de produire (de plus en plus) de pommes de terre sur des terres louées à l'année, rendent la production de pommes de terre plus difficiles et risquées.**

Les données et chiffres du NEPG (voir notre dernier communiqué de presse en novembre 2022) montrent que les rendements par ha ont diminué au cours des 10 dernières années. Le principal facteur à l'origine de la baisse des rendements est le changement climatique, mais dans certains cas, il s'agit également d'une combinaison de problèmes liés au sol (compactage, teneur moindre en matière organique, nématodes, rotations parfois trop courtes...). C'est un problème auquel doit faire face l'ensemble de la filière pomme de terre.

La génétique (la plupart des sélectionneurs sont très actifs dans la production de nouvelles variétés robustes, c'est-à-dire tolérantes/résistantes au mildiou, plus tolérantes aux stress abiotiques et/ou nécessitant moins d'azote (mais aussi des résistances aux nématodes, au virus Y...)) et les techniques culturales nouvelles/adaptées sont les principales solutions. L'utilisation des nouvelles techniques de création variétale (les NBT ou « *New Breeding Techniques* ») pourrait également être utile.

Le fait qu'au moins un tiers (estimation du NEPG) des pommes de terre soient cultivées sur des terres louées à l'année n'aide pas toujours les producteurs à adapter leurs techniques de culture, et entraîne également le fait qu'une partie de la valeur ajoutée va directement dans les poches des bailleurs ou des loueurs de terres qui ne prennent aucun risque.

Les risques sont multiples et en augmentation par rapport à il y a 10 ou 20 ans. A la fluctuation des productions et des prix sur le marché libre (et dans une moindre mesure à l'évolution du prix des contrats), les producteurs doivent désormais intégrer une série de "nouveaux" risques à gérer. Les risques sont désormais liés au changement climatique, aux événements géopolitiques (par exemple la guerre en Ukraine) et sanitaires (par exemple la pandémie de Covid 19), à l'accès à l'eau, au renforcement de la réglementation européenne concernant les engrais (principalement l'azote, qu'il soit d'origine agricole ou minérale) et l'utilisation des pesticides. En outre, les contrats sont plus différents (entre les transformateurs) et plus difficiles à

comprendre qu'auparavant. Enfin, les risques sont généralement (ou pourraient être) partiellement couverts par des assurances. Les assurances "grêle et tempête" relativement simples sont aujourd'hui plus compliquées et plus coûteuses, car elles doivent couvrir la plupart (tous ?) des risques liés au changement climatique : sécheresse, chaleur excessive, inondations, érosion et coulées de boue, etc.

## **Conclusions**

Des prix de contrats plus élevés pourraient stimuler l'augmentation de la surface cultivée en pommes de terre ainsi que l'accroissement des volumes de pommes de terre sous contrat.

Les producteurs de plants, les producteurs de pommes de terre pour l'amidon et les producteurs de pommes de terre pour le marché du frais pourraient en partie abandonner leurs productions actuelles pour produire des pommes de terre destinées à la transformations en frites et en chips/croustilles.

Ces évolutions pourraient entraîner de profonds déséquilibres dans l'ensemble du secteur de la pomme de terre.

Les coûts de production des plants ont augmenté et rien n'indique que les acheteurs augmenteront le prix qu'ils paient pour les plants. Cela pourrait entraîner une baisse de la production de plants au cours de la saison 2023. Le secteur des plants pourrait perdre au moins 5.000 ha, ce qui entraînerait des manques et des prix plus élevés pour les producteurs de consommation au printemps 2024. Ici aussi, le problème doit être traité par l'ensemble de la filière et pas seulement par les producteurs de plants et les producteurs de pommes de terre de consommation...